PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CATASTROPHES NATURELLES

Auch, le 27 septembre 2021

Par arrêté interministériel du 24 septembre 2021 publié au Journal Officiel du 27 septembre 2021, la commune de BIRAN a été reconnue sinistrée pour des phénomènes d'inondations et de coulées de boue survenus le 26 juin 2021.

Les particuliers de cette commune, ayant subi des dommages susceptibles de bénéficier des dispositions de l'arrêté précité, disposent d'un délai de **10 jours francs, à compter de sa publication au Journal Officiel**, pour déclarer le sinistre à leur organisme assureur.

Service départemental de la communication interministérielle de l'Etat
Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH